AFFAIRE N° 26/6. - Autorisation spéciale au budget de 1970.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'autoriser le rattachement au budget de 1970, par autorisation spéciale, de l'emprunt de 10 000 000, contracté auprès de la CAISSE GENERALE de SECURITE SOCIALE pour la construction d'une garderie et d'une crèche au Chaudron :

au Chapitre 904
en dépenses aux articles 2 302-57 pour la crèche
et 2 302-58 pour la garderie
en recettes à l'article 1669

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*